

**CONSEIL MUNICIPAL  
DU 5 AVRIL 2024 – 19h00**

**Présents :** Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET - 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2<sup>ème</sup> adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Gérard TANTOLIN – 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, Cyril PELOSO, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Alain REGAUDIAT, Emilie DEGLISE-FAVRE, Laurent VERNAZ, Sandrine POIGNET, Vincent FROMENT Alain FINA, Alain COLOMBO

**Excusés :** Aurore BERTAUX (pouvoir à Emilie ROUGIER), Stéphane PERRIER (pouvoir à Alain REGAUDIAT), Patrice JACQUIER (pouvoir à Jean RONZATTI), Céline JOLY (pouvoir à Claude DURAY), Mathieu CICERI

**Secrétaire de séance :** Emilie ROUGIER

Sur proposition de Monsieur Le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 23 février 2024.

Monsieur le Maire propose d'ajouter cinq points à l'ordre du jour, ce qui est validé à l'unanimité :

- Signature d'une convention avec le Syndicat d'Energie de la Savoie pour l'assistance à la valorisation des certificats d'économies d'énergie
- Autorisation de dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'urbanisme pour la construction d'un préau dans la cour de l'école élémentaire
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le réaménagement et la création d'un préau dans la cour de l'école élémentaire auprès du Département au titre du FDEC (Fonds départemental d'équipement des communes)
- Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le réaménagement et la renaturation partielle de la cour de l'école élémentaire auprès de l'Etat au titre du Fonds vert
- Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés avec le SYANE

Emilie ROUGIER est désignée en qualité de secrétaire de séance.

**ORGANISATION**

**Modification de la composition des commissions communales**

*Rapporteur : Claude DURAY*

Suite aux délibérations du Conseil Municipal du 4 septembre 2020, du 22 janvier 2021 et du 24 février 2023 portant constitution des commissions communales, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de modifier leur composition du fait de la démission de Caroline LEICHT et de la nomination d'Alain COLOMBO, qui choisit de rejoindre la commission URBANISME/CADRE DE VIE/SECURITE.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la nouvelle composition des commissions communales :

Nom - Prénom	Finances Personnel Formation	Communication Développement durable Animation	Travaux Services Techniques Assainissement	Action sociale Vie associative Affaires scolaires	Urbanisme Cadre de vie Sécurité
Claude DURAY - Président de droit	X	X	X	X	X
Noël CADET	X	X	X	X	X
Emilie ROUGIER	X	X	X	X	X
Jean RONZATTI	X	X	X	X	X
Céline JOLY	X	X	X	X	X
Gérard TANTOLIN	X	X	X	X	X
Alain REGAUDIAT	X	X	X	X	X
Florianne FALOLA CHOUACHI	X	X	X	X	X
Stephane PERRIER	X	X	X	X	X
Patrice JACQUIER	X	X	X	X	X
Cyril PELOSO	X	X	X	X	X
Emilie DEGLISE-FAVRE		X		X	X

Aurore BERTAUX		X		X	X
Laurent VERNAZ	X		X		X
Alain FINA	X		X		X
Sandrine POIGNET	X			X	X
Mathieu CICERI	X			X	X
Vincent FROMENT	X			X	X
Alain COLOMBO					X

## FINANCES

### Vote du Compte Administratif 2023

*Rapporteur : Noël CADET*

Monsieur le Maire devant quitter la salle durant le vote du Compte Administratif, Noël CADET, Adjoint en charge des Finances, rappelle la nature du compte administratif M57 et présente les résultats suivants :

<i>Fonctionnement</i>						
	Résultat brut	Excédent 2022	Déficit 2022		Résultat de clôture 2023	
Dépenses	1 422 231.67				1 422 231.67	
Recettes	1 731 416.13				1 731 416.13	
<b>Excédent</b>	<b>309 184.46</b>				<b>309 184.46</b>	
<i>Investissement</i>						
	Résultat brut	Excédent 2022	Déficit 2022	Restes à réaliser 2023	Résultat de clôture 2023 sans les RAR 2023	Résultat de clôture 2023 avec les RAR 2023
Dépenses	620 966.44			51 825.98	620 966.44	672 792.42
Recettes	789 036.73	599 466.36			1 388 503.09	1 388 503.09
<b>Excédent</b>	<b>168 070.29</b>				<b>767 536.65</b>	<b>715 710.67</b>
<b>Déficit</b>						
<b>Résultat de clôture 2023 sans les restes à réaliser</b>				<b>1 076 721.11</b>		
<b>Résultat de clôture 2023 avec les restes à réaliser</b>				<b>1 024 895.13</b>		

Sur proposition de Noël CADET, à l'unanimité, le Conseil Municipal devra approuver le compte administratif 2023.

### Vote du Compte de Gestion 2023

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET indique que le Conseil Municipal doit également se prononcer sur la tenue des comptes du comptable public pour l'année 2023.

Noël CADET précise que le Compte de Gestion 2023 retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le comptable public est concordant avec le Compte Administratif 2023 retraçant la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Maire.

A l'unanimité, le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion 2023, établi par le comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.

## Vote de l'Affectation de Résultat 2023

Rapporteurs : Claude DURAY / Noël CADET

Noël CADET propose au Conseil Municipal d'affecter l'excédent de fonctionnement issu du compte administratif 2023 (309 184,46€) en section d'investissement (article 1068 « Réserves – Excédents de fonctionnement »), ce qui est validé à l'unanimité.

## Vote des taux des impôts directs locaux 2024

Rapporteurs : Claude DURAY / Noël CADET

Claude DURAY et Noël CADET présentent l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Ils rappellent que depuis 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée et que pour maintenir un niveau de recettes identique pour les communes, il a été nécessaire d'ajouter au taux de taxe foncière (7.05 %), le taux de la taxe foncière bâtie du Département (11.03%) qui est ainsi transféré à la Commune.

Afin qu'il y ait une compensation équilibrée, un coefficient correcteur sera appliqué.

Par contre, le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur éventuelle délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Suite à la commission FINANCES du 18 mars, il a été proposé d'augmenter cette taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 3,92% à 4,69 %, ce qui représente une recette prévisionnelle supplémentaire de 1 271€ pour 2024.

Les autres taux sont inchangés.

En conséquence, ils proposent au Conseil Municipal les taux d'imposition comme suit :

Nature de la taxe	Taux proposés 2024
Taxe foncière (bâti)	18.08 %
Taxe foncière (non bâti)	48.99 %
Taxe habitation	4.69%

Un débat s'installe entre les élus.

Sandrine POIGNET estime dommageable d'augmenter cette taxe qui ne concerne que quelques ménages.

Claude DURAY partage cet avis et évoque le fait que les résidences secondaires sont parfois des fardeaux pour des familles et qu'accroître cette charge n'est pas pertinent.

Noël CADET précise qu'ARLYSERE a fixé ce taux à 9%, car il y a de nombreuses résidences secondaires dans certains secteurs de son périmètre.

Laurent VERNAZ estime qu'il n'est pas concevable de voir fondre les capacités budgétaires de la Commune sans réagir avec certains leviers.

A la majorité (5 voix contre : Vincent FROMENT/Gérard TANTOLIN/Claude DURAY/Céline JOLY par pouvoir/Sandrine POIGNET), le Conseil municipal, vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts, après en avoir délibéré :

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :

Taxe foncière (bâti)	18.08 %
Taxe foncière (non bâti)	48.99 %
Taxe habitation	4.69%

- charge Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

## Vote du Budget Primitif 2024

Rapporteurs : Claude DURAY / Noël CADET

Claude DURAY et Noël CADET présentent le projet de budget primitif communal M57 de l'année 2024 :

Section de Fonctionnement

**DEPENSES**

Charges à caractère général	650 204
Charges de personnel	630 955
Virement à la section d'investissement	129 006
Opérations d'ordre (amortissement...)	9 000
Autres charges gestion courante	156 300
Charges financières (intérêts des emprunts)	21 500
Charges spécifiques	1 000
Dotations aux amortissements	500
Atténuations de produits (fonds de péréquations...)	19 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 465€</b>

**RECETTES**

Atténuation de charges (remboursement de charges de personnel)	4 350
Produits des services	99 714
Impôts et taxes	1 113 016
Dotations et participations	158 472
Autres produits gestion courante (loyers et divers)	241 913
<b>TOTAL</b>	<b>1 617 465€</b>

Les élus échantent sur différents points concernant cette proposition et rebondissent notamment sur l'électrification des bungalows installés par le club de football et l'emplacement choisi.

Section d'Investissement

**DEPENSES**

OBJET		Budgétisé 2023	Réalisé 2023	Proposition BP 2024	Commentaires 2024
<b>Opérations pluriannuelles et diverses</b>					
<b>Remboursement des emprunts</b>		130 100.00	130 068.30	133 500.00	
<b>Retour de caution (logement)</b>		2 000.00	1 030.00	3 000.00	
<b>Acquisitions foncières (terrain combettes...)</b>		5 000.00		6 500.00	Terrain SAVOYE (3 160 €) et autres opportunités
<b>Eclairage public</b>	Rénovation armoires, éco d'NRJ, extension de réseau			0.00	Extension ZA des Teppes -
	Luminaires LED et autres	9 300.00	9 252.48	34 000.00	Rénovation LED
<b>Accès personne mobilité réduite</b>	Voirie, trottoirs, accès SP	2 000.00		0.00	
	Batiments communaux			0.00	
<b>Signalisation verticale</b>		1 500.00	2 210.40	4 000.00	Remplacement et complément panneau
<b>Renforcement réseau électrique</b>		11 100.00		40 000.00	Raccordement entreprise dans zone industrielle
<b>Rénovation d'appartements communaux</b>		10 000.00		0.00	Section de fonctionnement
<b>TOTAL</b>		<b>171 000.00</b>	<b>142 561.18</b>	<b>221 000.00</b>	
<b>Informatique Mairie</b>			0.00		
<b>Equipement informatique - école maternelle</b>		2 000.00	0.00	2 500.00	pc direction élémentaire + divers
<b>Equipement informatique - école élémentaire</b>			0.00		

<b>Mobilier</b>	<b>Ecole maternelle</b>			<b>2 500.00</b>	Tables
<b>Equipements Services Techniques</b>	Boulonnoise ST		<b>596.40</b>	<b>2 000.00</b>	
	Souffleur STIHL ST	<b>2 000.00</b>	<b>1 148.50</b>		tronçonneuse (480 €) et autres
	Compresseur ST		<b>625.56</b>		
<b>Matériel divers</b>	Chaises restaurant scolaire	<b>1 200.00</b>	<b>2 834.93</b>	<b>10 000.00</b>	table de ping pong / trancheuse à pain (1 000 €) pour cantine/divers
	Ranges vélos		<b>700.00</b>		
	Panneaux d'escalade pour cour de l'école élémentaire		<b>1 279.43</b>		
	Rideaux scène salle polyvalente	<b>10 000.00</b>	<b>506.14</b>		
	Fauteuils de bureau service administratif + repose pieds + caisse régie		<b>1 445.53</b>		
	Panneaux affichages mairie		<b>1 322.40</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>15 200.00</b>	<b>10 458.89</b>	<b>17 000.00</b>	
<b>Programmes achevés</b>					
<b>Rénovation chaufferie</b>	Cure	<b>3 500.00</b>	<b>3 049.20</b>		
	Mairie	<b>4 000.00</b>	<b>3 610.08</b>		
	Imm Le Grand Roc	<b>6 000.00</b>	<b>5 515.92</b>		
<b>Maison JANNOT</b>	Frais pour cession	<b>1 574.90</b>	<b>1 574.40</b>		
<b>Bâtiment services techniques</b>	Renforcement du bardage	<b>12 000.00</b>	<b>10 412.56</b>		
<b>Rénovation arrière boucherie</b>	Plomberie	<b>3 800.00</b>	<b>2 904.00</b>		
	Sols, murs, plafonds	<b>4 200.00</b>	<b>3 540.00</b>		
<b>Rénovation local esthétique</b>	Menuiseries extérieures	<b>17 000.00</b>	<b>15 808.80</b>		
<b>Achat véhicule électrique ST</b>		<b>34 700.00</b>	<b>34 432.96</b>		
<b>Opérations comptables</b>	Maison JANNOT		<b>54 700.48</b>		
	Vente du C15		<b>2 894.00</b>		
<b>Régularisation comptable</b>		<b>23 000.00</b>	<b>1 881.60</b>		
<b>Aménagements de sécurité rue Pillet/Piquand "PATTE D'OIE"</b>	Etude et maîtrise d'œuvre	<b>5 100.00</b>	<b>4 506.00</b>		
	Travaux	<b>113 000.00</b>	<b>119 138.04</b>		
	Publicité		<b>1 457.82</b>		
<b>Renforcement défense incendie</b>		<b>5 000.00</b>			
<b>Rénovation mairie</b>	Peinture du couloir	<b>5 000.00</b>			
	Clim bureau Marlène	<b>3 000.00</b>	<b>6 372.58</b>		
	Clim bureau Maire	<b>4 000.00</b>			
	Clim Salle conseil				

<b>Rue du Bois de l'Ile</b>					
<b>Voirie</b>	Rénovation plateau Mairie	<b>3 400.00</b>	<b>3 372.00</b>		
<b>Sanitaires écoles</b>	Ecole élémentaire	<b>30 000.00</b>			
<b>Salle polyvalente</b>	Mobilier (chaises, tables...)	<b>5 400.00</b>	<b>4 122.38</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>283 674.90</b>	<b>279 292.82</b>		
<b>Programmes en cours</b>		<b>Projet BP 2023</b>		<b>Proposition BP 2024</b>	<b>Commentaires 2024</b>
<b>Eclairage du gymnase</b>		<b>2 000.00</b>		<b>2 400.00</b>	Pour la pratique du badminton
<b>Panneaux évacuation/intervention - incendie dans bâtiments communaux</b>		<b>1 000.00</b>		<b>1 000.00</b>	Mairie /Immeuble le Grand Roc
<b>Aménagement rue de Princens</b>	Foncier	<b>1 500.00</b>			
<b>Travaux de voirie</b>	Rue du Clos de la Prairie 1 (antargaz)	<b>2 400.00</b>	<b>1 497.60</b>	<b>3 000.00</b>	Si déblocage foncier autre parcelle
<b>Rue du chemin vieux</b>	Travaux de reprise devant le lotissement				
<b>Arbres et végétaux - Parc de la Mairie</b>	Aménagement du parc - replantation	<b>4 800.00</b>	<b>4 547.76</b>	<b>3 500.00</b>	rondins, hotel insectes...
	Pose d'un garde corps vers les escaliers de la sortie de la mairie	<b>10 200.00</b>	<b>10 109.64</b>		
	Modernisation massif du centre	<b>2 000.00</b>			
<b>Promenade du ruisseau et Pont de Princens</b>	Nettoyage préparatoire	<b>1 296.00</b>	<b>1 296.00</b>		
	Maîtrise d'œuvre et divers (publicité)	<b>15 000.00</b>	<b>6 415.92</b>	<b>14 000.00</b>	avenant en cours car changement de tracé
	Travaux	<b>100 000.00</b>		<b>140 000.00</b>	estimation au niveau projet
	Création d'une passerelle				
<b>Rue du gros chêne</b>	Géomètre et foncier			<b>2 500.00</b>	
	Reprise enrobé vers lotissement			<b>5 000.00</b>	en coordination avec l'ASL du lotissement
<b>Sanitaires écoles</b>	Ecole maternelle			<b>40 000.00</b>	été 2024
<b>Rénovation de la salle polyvalente</b>	Sono et écran			<b>30 000.00</b>	1er devis de 24 000 €
<b>Rue des Tilleuls</b>	Création d'un plateau avec allée des sports	<b>810.00</b>	<b>802.37</b>		
	Frais divers (Maîtrise d'œuvre...)			<b>2 500.00</b>	voir si nécessaire??
	Feux récompenses			<b>25 000.00</b>	2 feux
<b>Rue du Boulodrome</b>	Géomètre	<b>2 000.00</b>	<b>1 296.00</b>	<b>1 500.00</b>	
	Acquisition foncière			<b>400 000.00</b>	Notaire relancé
	Maîtrise d'œuvre	<b>3 000.00</b>		<b>8 000.00</b>	arlysere ok pour les travaux
	Travaux			<b>120 000.00</b>	uniquement les réseaux
<b>Création de jardins partagés/familiaux</b>	Animation	<b>1 800.00</b>			
	Arbres	<b>1 500.00</b>			

<b>Vidéoprotection</b>	2023	46 500.00	46 437.00		
	Ajouts 2024			8 000.00	
<b>Rénovation mairie</b>	Bureau du maire	2 000.00		2 000.00	
	Salle des mariages			8 000.00	
<b>Création d'un espace multi-activités au Poyet (prévisions 2024 : 570 500 €)</b>	Etude (architecte et divers)	34 000.00	10 680.00	25 000.00	
	Assitant à maîtrise d'ouvrage phase 1	13 200.00		8 000.00	
	Assurance DO	20 500.00		0.00	en suspens car la commune rachète clos couvert
	Etudes diverses	10 000.00		10 000.00	
	Frais divers	2 500.00		2 500.00	
	Mandat de réalisation phase 2	16 800.00		0.00	en 2025
	Abords de la cheminée				Après le projet
	Achat du bâtiment multi-activités	600 000.00		500 000.00	Clos couvert- 40% à régler en 2024
	Frais d'acquisition	75 000.00		25 000.00	
	Aménagement intérieur				en 2025
	Achat terrain extension tènement	100 000.00			Devenu sans objet
	Réalisation d'un parking au bas de Pré La Dame				en 2025
<b>Aménagement sportif</b>	Skate park	20 000.00			
<b>Courts de tennis</b>	Maitrise d'œuvre et divers (publicité)		1 088.00	1 000.00	Parution consultation
	Rénovation revêtement	100 000.00		75 000.00	
	Eclairage				
	Equipements divers (poteaux...)				
<b>Terrain de football</b>	Alimentation électrique			2 000.00	Pour les frais liés à la pose des bungalow
<b>Bibliothèque</b>	Mobilier	1 357.26	1 357.26		
	Eclairage LED	696.84	696.84		
	Travaux (isolation, peinture...)	5 000.00		7 500.00	achevé
	Velux	5 000.00		5 000.00	
<b>Aire de jeux - Parc de la Mairie</b>	Sécurisation - nouvelle clôture	2 000.00		1 200.00	achevé
<b>Eglise</b>	Rénovation de la façade avant (peinture, rosace...)			10 000.00	
<b>Cimetière</b>	Caveaux	17 500.00	17 431.36		
	Rénovation des allées	44 500.00	44 329.80		
	Aménagement (bancs, arbres...)			3 000.00	2 000 € de bancs commandés
	Pose de cavurnes			26 000.00	

Maison des Sociétés	Mise aux normes PMR (sanitaires...) des salles de réunion				
	Remplacement des chaises - salle de réunion			2 950.00	
	Rénovation toiture dojo			15 000.00	
	Agrandissement Dojo avec réno toiture				
Végétalisation cour école élémentaire	Assistance/étude/diag amiante	2 900.00	2 900.00	800.00	
	Etude acoustique plafond préau			900.00	
	Maitrise d'œuvre			10 000.00	Marché notifié
	Travaux	104 000.00	23 139.60	150 000.00	
Gymnase des coquelicots	Rénovation des façades				
	Avec création d'un dojo, salle de danse				
Immeuble Grand Roc	Chauffage (remplacement radiateur)	30 000.00		30 000.00	compteur calorifique
	Garde corps à l'arrière			7 452.00	achevé
Bornes de recharges électriques		5 000.00		5 000.00	Conjointement au Département
Création paysagère sur certains secteurs (balme, passage à niveau)		2 500.00	378.40		Prairie fleurie jardins en fct
Panneau lumineux de communication				15 000.00	
Remplacement camionnette IVECO				35 000.00	
Rénovation aumerie	Volets roulants/porte entrée	48 089.00		8 000.00	sera fait fin mars
	Travaux intérieurs			45 000.00	Remis en priorité 1 après commission "économies d'énergie"
Reversement taxe aménagement 2024 (Edouard Denis)		0.00		32 500.00	Voir avec trésorerie
Pose de panneaux photovoltaïques	Maitrise d'œuvre et divers	27 000.00	14 250.00	17 000.00	
	Travaux	260 000.00		120 000.00	a affiner avec le Moe avant le BP
Extension cabinet médical	Etudes/Maitre d'œuvre	6 000.00		8 000.00	
	Travaux	50 000.00		45 000.00	
<b>TOTAL</b>		<b>1 801 349.10</b>	<b>188 653.55</b>	<b>2 065 202.00</b>	<b>0.00</b>
Nouveaux programmes				Proposition BP 2024	Commentaires <u>2024</u>
Ecole maternelle - alarme incendie				2 000.00	Nouveau devis parvenu
Silhouette sécuritaire				1 500.00	
Traversée de route pour banderole					
<b>TOTAL</b>				<b>3 500.00</b>	<b>0.00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>2 271 224.00</b>	<b>620 966.44</b>	<b>2 306 702.00</b>	



Section d'Investissement

**RECETTES**

<b>OPERATION</b>	<b>Budgétisé 2023</b>	<b>Réalisé 2023</b>	<b>Proposé 2024</b>	<b>Commentaires 2024</b>
<b>Affectation du résultat de fonctionnement</b>	363 360.61	363 360.61	<b>309 184.46</b>	Résultat 2023
<b>Virement section de fonctionnement</b>	176 050.00	0.00	<b>129 006.00</b>	Opération comptable
<b>Excédent d'investissement</b>	599 466.36	599 466.36	<b>767 536.85</b>	
<b>Fonds de compensation de la TVA</b>	175 000.00	108 174.11	<b>60 000.00</b>	
<b>Subventions attendues</b>	69 423.00	81 612.90	<b>53 591.00</b>	
<b>Taxe d'aménagement</b>	20 124.03	124 081.65	<b>7 383.69</b>	
<b>Dépôt de caution</b>	500.00	1 066.00	<b>1 000.00</b>	
<b>Amortissements</b>	14 300.00	14 265.38	<b>9 000.00</b>	
<b>Cessions de terrains</b>	30 000.00	84 700.48	<b>0.00</b>	
<b>Divers opérations comptables</b>	23 000.00	11 775.60	<b>0.00</b>	
<b>Emprunt</b>	800 000.00	0.00	<b>970 000.00</b>	Crèche / terrain boudrome
<b>TOTAL</b>	<b>2 271 224.00</b>	<b>1 388 503.09</b>	<b>2 306 702.00</b>	

Après étude et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide ce budget primitif 2024, tant pour la section fonctionnement que pour la section investissement.

Conformément à l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal autorise également le Maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section.

### **Demande de subvention auprès du Syndicat d'Énergie de la Savoie pour des travaux de renouvellement de l'éclairage public**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET indique que la commune de Frontenex s'engage à réaliser et à financer des travaux de renouvellement de l'éclairage public (56 luminaires), dont le montant prévisionnel s'élève à 27 507 € HT, dans la rue des Tilleuls, rue de la Gare, Allée des Sports, rue Pillet, rue de Tamié...

Il indique que le SDES (Syndicat d'Énergie de la Savoie) peut subventionner à hauteur d'environ 40% sur le montant HT de cette opération, selon le nombre de luminaires concernés. Une valorisation de 30 € par équipement est apportée si la commune rétrocède les certificats d'économies d'énergie au SDES.

Ainsi, sur sa proposition, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité, de :

- Se prononcer sur le plan de financement prévisionnel suivant :
  - Fonds libres : 27 507 €
  - Emprunts : 0 €
  - Autres aides financières : 0 €
- Solliciter l'aide financière du SDES en complément du plan de financement ci-dessus ;
- S'engager à ne pas commencer les travaux avant la notification de décision d'attribution de la participation financière du SDES ;
- S'engager à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de l'attribution de la participation du SDES ;
- De s'engager à rétrocéder au SDES les CEE associés aux travaux et à signer la convention afférente

Sandrine POIGNET estime qu'il aurait même fallu aller plus loin dans cette opération de passage en LED.

## **Convention d'assistance à la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

*Rapporteur : Noël CADET*

Dans la continuité de la précédente délibération sollicitant une subvention auprès du SDES pour des travaux de renouvellement de l'éclairage public, Noël CADET propose de signer une convention avec le SDES pour valoriser financièrement les CEE (certificats d'économies d'énergie) qui seront issus de cette opération.

Il rappelle que le dispositif des CEE repose sur une obligation de réalisation d'économies d'énergie imposée par les pouvoirs publics à certains fournisseurs d'énergie (les "obligés") qui sont ainsi incités à promouvoir activement l'efficacité énergétique auprès des consommateurs d'énergie : ménages, collectivités territoriales ou professionnels.

Ces vendeurs d'énergie obligés doivent justifier de l'accomplissement de leurs obligations par la détention d'un montant de certificats équivalent à ces obligations. En cas de non-respect de leurs obligations, les obligés sont tenus de verser une pénalité libératoire pour chaque kWhc manquant. Noël CADET précise que le SDES valorise à hauteur de 30 € par équipement si la commune lui rétrocède les certificats d'économies d'énergie au SDES.

Après lecture des principaux termes de la convention, Noël CADET propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, sa signature par Monsieur le Maire.

## **Approbation de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés avec le SYANE**

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET rappelle que la Commune de Frontenex adhère depuis plusieurs années au groupement de commandes et qu'il serait nécessaire de renouveler la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Il propose :

Vu la directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique, et notamment ses articles L.2113-6 et L. 2113-7,

Vu le Code de l'énergie et notamment ses articles L. 441-1 et L. 441-5,

Vue la Loi sur la consommation n°2014-344 du 17 mars 2014,

Vue la délibération du SYANE en date du 21 septembre 2016,

Vue la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe,

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune de Frontenex d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés pour ses besoins propres,

Considérant que le SYANE entend assurer le rôle de coordonnateur de ce groupement,

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Article 1<sup>er</sup> : approuve la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés coordonné par le SYANE en application de sa délibération du 21 septembre 2016.
- Article 2 : accepte les termes de la convention et notamment la participation financière telle que fixée à l'article 8.
- Article 3 : autorise Monsieur le Maire à signer l'acte d'adhésion à la convention du groupement commandes pour l'achat de gaz naturel et de services associés
- Article 4 : autorise Monsieur le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.
- Article 5 : autorise Monsieur le Maire à donner mandat au SYANE pour obtenir auprès du fournisseur historique ou des fournisseurs actuels du membre et du gestionnaire de réseau l'ensemble des caractéristiques des points de comptage et d'estimation nécessaires à l'élaboration du Dossier de Consultation des Entreprises.

Noël CADET précise que cette année, le prix du gaz a légèrement baissé.

## **Signature de bail avec une société de taxis pour la location d'un local communal**

*Rapporteur : Claude DURAY*

Claude DURAY indique que la société « Amazones Taxis » souhaite louer le local communal situé au rez-de-chaussée de l'immeuble de la Balme (ancien local du Trésor Public), au 26, rue de la Mairie.

Il propose donc au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de l'autoriser à signer un bail commercial avec les représentants de cette société aux conditions suivantes :

- Loyer mensuel de 600 € charges de copropriété comprises
- Le coût du bail sera à la charge du locataire

La date d'entrée dans les locaux sera effective à compter de la signature du bail.

Sandrine POIGNET demande le nombre de taxis qui seront stationnés. Claude DURAY indique que cela ne sera pas le cas car ils resteront sur la Commune de Notre Dame des Millières, ces locaux étant juste le siège administratif.

## VIE SCOLAIRE

### Echanges sur une demande d'inscription scolaire hors commune

*Rapporteur : Claude DURAY*

Claude DURAY fait part d'une demande d'inscription scolaire sur Frontenex pour une famille de Tournon (lotissement « Le Nant Potin ») dont l'enfant, qui va être scolarisé en maternelle, est gardé par une assistante maternelle de Frontenex qui a déjà des enfants en garde, scolarisés à l'école de Frontenex et à l'école de Grésy/Isère.

Les deux parents travaillent avant les horaires d'ouverture des accueils périscolaires.

Conformément à la précédente décision du Conseil Municipal du 24 mars 2023 qui définit le traitement des dérogations de scolarisation d'enfant de commune extérieure comme suit:

- Au cas par cas
- Si la situation est justifiée
- Si le Maire de la commune de résidence le valide, ce qui est le cas du Maire de Tournon

Monsieur le Maire précise que les effectifs projetés pour la prochaine rentrée en école maternelle sont de 58 enfants.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette dérogation.

Sandrine POIGNET estime que les arguments de l'amplitude du travail des parents et des effectifs en baisse sont recevables, mais s'interroge sur la prise en compte de cet enfant dans les effectifs, car il reste domicilié hors de la Commune. Claude DURAY indique qu'il est comptabilisé.

Noël CADET précise qu'accepter un enfant d'une commune extérieure a un coût pour Frontenex.

## DEVELOPPEMENT DURABLE

### Organisation de la journée de nettoyage de la commune du 6 avril 2024

*Rapporteur : Emilie ROUGIER*

Emilie ROUGIER évoque les préparatifs et le déroulement de cette deuxième journée de nettoyage de la commune, ouverte à tous les habitants.

D'un aspect pédagogique, elle se déroule ce samedi 6 avril entre 9h30 et 11h30 et plusieurs secteurs de la commune seront nettoyés.

### Avancement du projet de réaménagement de la cour de l'école élémentaire

*Rapporteur : Emilie ROUGIER*

Suite à la commission du 3 avril 2024, Emilie ROUGIER présente le projet du cabinet NG TECH sur l'aménagement de la cour de l'école élémentaire, qui devrait se réaliser cet été.

Ce projet a été soumis à la commission Développement Durable le 3 avril, en présence également de quelques enseignants. Il a été unanimement approuvé avec quelques demandes complémentaires dont l'alimentation électrique du futur préau.

Noël CADET insiste sur l'aspect important du nouveau préau avec les fortes chaleurs estivales.

### Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le réaménagement et la création d'un préau dans la cour de l'école élémentaire auprès du Département au titre du FDEC (Fonds départemental d'équipement des communes)

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET rappelle le projet de réaménagement de la cour de l'école élémentaire de Frontenex et la création d'un nouveau préau.

Ce projet contient une part importante de renaturation partielle de la cour avec le décroustage de l'enrobé, le décapage de la terre végétale, la pose de copeaux de bois, de jeux, de bancs et tables.

L'aspect paysager est au centre du projet avec la création d'une noue pour recueillir les eaux de pluie et l'apport d'arbres, arbustes, plantes aromatiques pour casser la minéralité actuelle de la cour.

La création d'un préau de 70 m<sup>2</sup> est prévue afin d'avoir un 2<sup>ème</sup> point d'accueil couvert et ombragé pour les élèves et de favoriser l'apprentissage en extérieur.

Noël CADET indique que ce projet pourrait être soutenu par le Département au titre du FDEC.  
Le montant estimatif des travaux est le suivant :

Nature des travaux	Montant HT (en euros)
Préparation et revêtement	48 677 €
Espaces Verts et mobilier	34 022 €
Construction d'un préau	50 000 €
Divers et imprévus	6 635 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>139 334 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal:

- approuve le projet de réaménagement de la cour de l'école élémentaire de Frontenex et la création d'un nouveau préau
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 139 334 € HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat, du Département de la Savoie et de la Commune
- demande au département de la Savoie au titre du FDEC, une subvention de 39 013 € (28%) pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune en section d'investissement,
- sollicite l'autorisation d'engager les travaux avant l'octroi d'une subvention,
- autorise Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

### Dépôt d'un dossier de demande de subvention pour le réaménagement et la renaturation partielle de la cour de l'école élémentaire auprès de l'Etat au titre du Fonds vert

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET rappelle le projet de réaménagement et la renaturation partielle de la cour de l'école élémentaire de Frontenex.

Ce projet contient une part importante de renaturation partielle de la cour avec le décroustage de l'enrobé, le décapage de la terre végétale, la pose de copeaux de bois, de jeux, de bancs et tables.

L'aspect paysager est au centre du projet avec la création d'une noue pour recueillir les eaux de pluie et l'apport d'arbres, arbustes, plantes aromatiques pour casser la minéralité actuelle de la cour.

La création d'un préau de 70 m<sup>2</sup> est prévu afin d'avoir un 2<sup>ème</sup> point d'accueil couvert et ombragé pour les élèves et de favoriser l'apprentissage en extérieur.

Noël CADET indique que ce projet pourrait être soutenu par l'Etat au titre du Fonds Vert.

Le montant estimatif des travaux est le suivant :

Nature des travaux	Montant HT (en euros)
Préparation et revêtement	48 677 €
Espaces Verts et mobilier	34 022 €
Construction d'un préau	50 000 €
Divers et imprévus	6 635 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>139 334 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le projet de réaménagement et de renaturation partielle de la cour de l'école élémentaire de Frontenex
- approuve le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 139 334 € HT
- approuve le plan de financement faisant apparaître des participations financières de l'Etat, du Département de la Savoie et de la Commune
- demande à l'Etat une subvention la plus haute possible au titre du Fonds Vert pour la réalisation de cette opération
- dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget de la commune en section d'investissement,
- sollicite l'autorisation d'engager les travaux avant l'octroi d'une subvention,
- autorise Monsieur le maire à faire les démarches nécessaires et à signer les documents correspondants

## PERSONNEL

### Point sur le recrutement des emplois d'été 2024

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge du Personnel, indique que 8 jeunes de Frontenex ont postulé pour des emplois d'été dont la sélection se fera en avril/mai par la commission PERSONNEL pour 6 emplois. Les élus recevront les candidatures anonymisées pour faire leur choix.

### Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques

(EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - I - 1° DE LA LOI N°84-53 DU 26/01/1984)

*Rapporteur : Noël CADET*

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge du Personnel, propose au Conseil Municipal de prévoir de nouveau un renfort aux services techniques pour une période maximale de 6 mois.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 - I - 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques afin d'épauler les agents, notamment dans la gestion des espaces verts, Sur le rapport de Noël CADET, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 6 mois maximum entre le 13 mai 2024 et le 15 novembre 2024.

Il est proposé de confier cet emploi à Madame Bernadette FALLAIX qui avait donné entière satisfaction en 2022 et 2023.

La rémunération de l'agent sera calculée en fonction de son expérience et les crédits correspondants seront inscrits au budget.

Noël CADET précise que les horaires d'été seront reconduits cette année pour les services techniques.

## TRAVAUX

### Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

➤ Cimetière : suite à la consultation de deux entreprises pour la réalisation d'un nouvel espace de cavurnes avec 21 unités sur le terrain situé à côté des existants avec des aménagements annexes (bancs...), il est parvenu deux devis : MARCHIELLO RAM pour un montant de 24 032.40 € TTC /PRIEUR ROSSET pour 26 419.85€. Une décision sera prochainement prise.

Sandrine POIGNET demande si les emplois d'été pourraient repeindre les portails cet été.

➤ Sécurisation des berges de Princens : suite à la signature d'un avenant avec le maître d'oeuvre ARTELIA, le dossier avance en vue d'une reprise du mur de soutènement communal en dessous du transformateur électrique, de la rénovation du pont de la rue de Princens et de deux seuils dans le ruisseau dès cet été.

Il reste à définir le meilleur tracé piétonnier pour accéder à la promenade du ruisseau.

➤ Rénovation des courts de tennis : l'ouverture des 2 offres reçues a été effectuée ce jour et l'analyse des offres sera réalisée dans les prochains jours pour une attribution lors d'un prochain conseil municipal.

Pour mémoire, les travaux seront les suivants :

- deux courts seront rénovés entièrement avec la pose d'une moquette sablée
- deux autres seront repeints avec de la peinture résine

Un échange a lieu sur l'éclairage de deux courts. Le montant des offres reçues ce jour pour l'éclairage est très élevé et si l'option inscrite dans l'appel d'offres n'est pas levée, il faudra peut-être consulter d'autres entreprises locales.

➤ Rénovation des sanitaires de l'école maternelle : en concertation avec la directrice de l'école maternelle, les travaux de rénovation des sanitaires ont été définis et devraient se réaliser cet été, avec le concours d'un plombier, menuisier, peintre et poseur de sols et carreleur. La consultation est en cours.

➤ Rénovation de la bibliothèque : durant les vacances de février, l'entreprise AB BUILDING et les services techniques ont réalisé la réfection des peintures des murs, des dalles de faux-plafonds et le passage de l'éclairage en led. Le coût total de l'opération avoisine les 8 200 €.

➤ Pose de panneaux photovoltaïques : la société PHOENIX ENERGIE, maître d'oeuvre des travaux, finalise la constitution du dossier de consultation des entreprises pour engager la phase TRAVAUX sur les toitures de l'école élémentaire et du gymnase des Coquelicots. Cette opération devrait se réaliser aux vacances de Toussaint 2024.

Un contrôleur technique et un coordonnateur SPS (Sécurité Protection de la Santé) sont en cours de recrutement.

➤ Création d'un 5<sup>ème</sup> cabinet de médecin au Centre Médical : à la suite d'une concertation avec les médecins, le maître d'œuvre ATELIER ALPIN a établi le plan et le programme de la création d'un 5<sup>ème</sup> cabinet qui sera finalement situé dans les actuelles salles des archives des kinés et des médecins, avec une fenêtre. Les travaux sont prévus cet été.

➤ L'étanchéité au-dessus d'un bureau de la mairie sera à reprendre impérativement en 2024 : il reste un devis d'une entreprise en attente de complément avant de prendre une décision, mais elle propose de ne pas enlever l'ancienne étanchéité, sans garantie d'assurance.

➤ Concernant la rénovation de la toiture du dojo, 5 entreprises ont été sollicitées, une seule s'est déplacée et n'a toujours pas remis son devis.

### **Point sur les services techniques**

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

➤ Sécurisation de l'aire de jeux du parc de la Mairie : les services techniques ont posé un grillage rigide, autour de la clôture existante pour sécuriser cet espace dédié aux enfants, avec deux portillons.

➤ Au vu des conditions climatiques de cet hiver, les équipements de déneigement ont été précocement enlevés pour permettre aux services techniques de nettoyer les rues.

### **Point sur l'assainissement**

*Rapporteur : Jean RONZATTI*

➤ Au niveau des réseaux, un trou dans la voirie des Grands Champs sera repris par SERTPR et permettra de voir l'origine car elle est indéterminée à ce jour malgré des investigations.

## **URBANISME**

### **Retour sur la commission URBANISME du 2 avril 2024**

*Rapporteur : Gérard TANTOLIN*

Gérard TANTOLIN fait un retour sur la commission URBANISME du 2 avril 2024 et notamment sur certains points particuliers :

➤ Validation, dans l'attente de l'avis d'un riverain, d'un test sur un sens unique dans la rue situé à l'arrière de l'immeuble « Le Belvedere », reliant la rue des Tilleuls et le fond de la zone artisanale des Teppes, afin de sécuriser la sortie directe sur la rue départementale des Tilleuls (manque de visibilité)

➤ Suite à une rencontre avec l'agence immobilière en charge de la vente du « château », la partie du terrain, objet d'une demande initiale d'ouverture à l'urbanisation, restera dans la famille et il n'y a donc plus de débat. L'emprise de la propriété sera divisée en 3 lots.

Laurent VERNAZ estime dommageable de ne pas avoir un vrai débat sur ces terrains et plus largement sur ceux que la Commune souhaiterait dans un avenir proche voir ouvrir à la constructibilité.

Claude DURAY propose d'inscrire ce point à une prochaine commission URBANISME.

➤ Avis favorable pour autoriser une clôture en zone A et une réflexion devra être menée pour autoriser les clôtures en zone A et N dans une prochaine modification du PLU

➤ Autoriser la pose d'un portail en limite de propriété d'une habitation à l'angle de la rue des Tilleuls et de la rue à l'arrière du Belvedere, pour des raisons techniques. Gérard TANTOLIN souhaite que l'obligation d'implantation à 5 mètres des portails soit assouplie lors de la prochaine modification du PLU car il est incohérent avec la possibilité de construire à 3 mètres.

Laurent VERNAZ revient sur le dossier du terrain constructible situé à Rochebourg, au milieu du lotissement, en contrebas de certaines habitations et entérine l'idée de ne pas les vendre à l'euro symbolique.

Gérard TANTOLIN indique que le fruit de la vente de ces terrains pourrait être réinjecté dans l'entretien de ce lotissement.

# Autorisation de dépôt d'un permis de construire pour la création d'un préau dans la cour de l'école élémentaire

Rapporteur : Gérard TANTOLIN

Gérard TANTOLIN, Adjoint en charge de l'urbanisme, indique que dans le cadre du projet de réaménagement de la cour de l'école, il est prévu de construire un nouveau préau dans la cour.

A cet effet, Gérard TANTOLIN propose au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer un permis de construire pour cette opération qui se déroulera cet été, dossier qui nécessitera d'avoir recours à un architecte pour la dépose de la demande car le préau n'est pas considéré comme un ouvrage technique.

## Point sur le projet d'espace multi-activités au Poyet

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire fait un point sur le nouveau projet d'aménagement du secteur du Poyet avec 46 logements et un espace multi-activités. L'autorisation d'urbanisme pourra se dérouler en 3 permis de construire successifs. Il précise que cette crèche est très attendue.

Une prochaine réunion de travail aura lieu avec la PMI (protection maternelle infantile) pour connaître les contraintes sur le projet actuel.

Sandrine POIGNET relate des éléments de la dernière commission Petite Enfance du CIAS ARLYSÈRE :

- sur 382 demandes de places pour des enfants de moins de 3 ans, seuls 250 enfants peuvent bénéficier d'une place en crèche
- le territoire est saturé
- l'arrivée de la crèche privée de 12 places est importante pour le secteur
- réflexion sur des modes de gardes alternatifs : jardin d'enfants, à partir de 18 mois

Claude DURAY souligne que depuis la Covid, le nombre d'assistantes maternelles a chuté.

## QUESTIONS DIVERSES

### Informations du Maire

Claude DURAY fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Une rencontre avec le Président du Parc des Bauges aura lieu le 31 mai à 18h30 (lieu à définir) et est ouvert à tous les conseillers municipaux de Frontenex, ainsi qu'aux élus de Saint-Vital et Tournon. L'objectif est de disposer d'informations sur le rôle du Parc et de voir un éventuel intérêt pour les communes d'adhérer au Parc
- Deux bungalows ont été installés par le club de football intercommunal, l'Association Sportive de la Haute Combe de Savoie, au stade. La commune se chargera de l'arrivée de l'électricité.
- Suite à une rencontre le 26 mars avec les professionnels de santé du Centre Médical pour évoquer la hausse de leurs loyers, liée à une forte augmentation de l'indice qui en est la base, une prochaine commission FINANCES/PERSONNEL travaillera sur ce dossier. Claude DURAY souligne que des comparaisons sont faites par les professionnels de santé avec d'autres établissements. Or, ce sont des maisons de santé, avec des contraintes différentes et plus importantes que celles qui avaient été retenues à l'époque entre les locataires et les élus, ce que souligne également Laurent VERNAZ.
- De nouvelles bandes florales devront être plantées dans les 15 prochains jours
- Le dossier de rénovation de la salle des mariages avance avec une rencontre avec l'architecte qui a permis de définir les décorations apportées par le menuisier. Les couleurs seront le blanc et le noir et les « Marianne » seront peintes sur des cadres.
- Le bassin du parc de la Mairie sera remis en route au printemps mais il sera arrêté en cas de sécheresse
- L'Education Nationale a émis le 21 mars 2024 un avis favorable à la demande de renouvellement de dérogation relative à l'organisation de la semaine scolaire, jusqu'au 31 août 2027. Le temps scolaire sur la commune reste inchangé, sur 4 jours/semaine.
- Le dossier d'acquisition foncière de terrains, rue du Boulodrome avance : l'avis du service des Domaines a été sollicité et permettra de faire une proposition au juge des Tutelles, car la propriétaire est sous ce régime
- Le lotissement « La Colline de Rochebourg » est officiellement communal depuis la signature de l'acte de rétrocession avec la société CAPELLI, depuis ce jeudi 4 avril.

➤

- Une exposition de peinture, d'un artiste Frontenexois, aura lieu à la Maison des Sociétés, du samedi 4 mai au vendredi 31 mai 2024. Le vernissage aura lieu le vendredi 3 mai 2024 à partir de 19 heures. Cette exposition nécessiterait la pose d'un éclairage spécifique d'un montant de 2 767 € (et non sur des câbles comme initialement prévu car le rendu ne serait pas pertinent) et permettra de pouvoir accueillir d'autres artistes. Un débat s'installe entre les élus sur le montant de cet investissement, pour cette salle, et Claude DURAY indique qu'il peut être diminué en réduisant le nombre de spots.
- La matinée d'informations sur le risque d'inondations aura donc lieu à la salle polyvalente le samedi 27 avril de 9h00 à 12h00 avec une pièce de théâtre et une visite des ouvrages de protection, côté Tournon
- Un exercice sur un incident au dépôt ANTARGAZ aura lieu début octobre avec la Préfecture, ANTARGAZ, le collègue, Saint Vital et Frontenex

### Questions diverses

- Laurent VERNAZ souhaiterait qu'il soit vérifié un point sur un projet lié au covoiturage par ARLYSERE indiquant que la gare sera un des lieux proposés. Il lui semble inadapté car il y a peu de places de stationnement libres durant la semaine.
- Gérard TANTOLIN fait part du déplacement de la benne à verre sur le parking en dessous de la voie ferrée, afin de pouvoir instaurer plus de places de parking.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h55.

*La date du prochain Conseil Municipal sera fixée ultérieurement*

Le Maire, Claude DURAY

La Secrétaire de Séance, Emilie ROUGIER

